

Piloter des parcours d'insertion avec la méthode MAPPI®

RS5939 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 315, 333
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/03/2022
Date d'échéance	25/03/2025

Certificateur(s)

B2C PROJET · SIRET : 44235842000044

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Méthode d'Accompagnement et de Pilotage des Parcours d'Insertion (MAPPI) décrit l'ensemble des méthodes, processus et outils nécessaires pour accompagner les personnes qui doivent ou souhaitent mettre en œuvre un projet de parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle ou un projet de transition professionnelle.

La certification s'adresse à tous les Acteurs de l'insertion sociale et/ou professionnelle en charge de l'Accompagnement global des personnes éprouvant des difficultés particulières d'insertion (CIP, CISP, ASP, ETI, Travailleurs sociaux) dans leur fonction de pilotage de parcours en tant que Référent de parcours.

Elle a pour objectif d'attester les compétences, les méthodes et les techniques nécessaires à l'exercice de la mission de référent de parcours en associant la personne accompagnée et différents intervenants autour de son projet.

Elle garantit la capacité d'exercer sa mission, dans une approche transversale et collaborative, au sein d'un collectif de travail tout en aidant la personne accompagnée à développer sa capacité d'action et de décision dans une optique systémique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1 : Appréhender une situation en appliquant les principes méthodologiques de la Méthode MAPPI pour structurer son accompagnement.
- C2 : Définir ses missions en tant que Pilote de parcours d'insertion en tenant compte de l'offre de service de son Organisation, de sa stratégie d'accompagnement et des enjeux systémiques des parties concernées et impliquées.
- C3 : Accompagner la Personne dans l'élaboration de son diagnostic social et professionnel en menant un entretien d'activation pour permettre à la Personne de définir l'objectif de l'accompagnement en fonction de sa situation.
- C4 : Accompagner la Personne dans la co-élaboration de son parcours prévisionnel en prenant en compte l'ensemble des contraintes inhérentes à l'environnement de son projet pour sécuriser le parcours en amont du projet.
- C5 : Inscrire ses actes professionnels selon les 2 axes de la relation et de la production, en adoptant des techniques pédagogiques pour proposer à la Personne accompagnée, des activités selon chacun des axes.
- C6 : Discriminer les axes de progrès et les étapes de parcours en distinguant les éléments pouvant impacter le parcours de ceux inhérent à la situation pour définir les indicateurs de changement selon ces 2 axes.
- C7 : Identifier les partenaires et les actions capables d'intervenir sur le projet de parcours en tenant compte de la cartographie de Territoire pour les engager autour du parcours d'insertion de la Personne accompagnée.
- C8 : Réduire les risques de parcours en définissant, pour chaque risque identifié, les actions à mettre en œuvre pour réajuster le parcours en fonctions des modes de réduction choisis par la personne.
- C9 : Élaborer les outils d'évaluation du projet de parcours en tenant compte des indicateurs de changement définis selon les 2 axes production et relation pour permettre à la personne accompagnée d'évaluer l'atteinte des objectifs, les évolutions de sa situation et lui permettre de décider des réajustements de son projet parcours le cas échéant.
- C10 : Piloter le parcours d'insertion en évaluant l'atteinte des objectifs de chaque étape selon les indicateurs

production et relation définis pour en apprécier l'avancement ou le réajuster le cas échéant.

- C11 : Coordonner et animer une équipe d'opérateurs d'actions ou d'étapes en associant la Personne accompagnée et l'Opérateur pour assurer la continuité du projet de parcours.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être en poste dans une mission d'accompagnement de Personnes Accompagnées ou justifier d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle dans une mission d'accompagnement dans le domaine de l'insertion sociale et/ou professionnelle

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 2 personnes :

- Le Directeur de B2C Projet, créateur de la méthode MAPPI
- Un professionnel du secteur extérieur à B2C Projet formé à la méthode MAPPI

Base légale

Date de décision	25/03/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	22	—	—	—
2020	16	—	—	—
2019	21	—	—	—
2018	11	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2761

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7116

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.b2c-fr.com/wp-content/uploads/2022/02/certificationmappi0102.pdf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5939/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	13
----------------------	----

Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	92 %
Période	05/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	22 100 €
Coût moyen par dossier	1 579 €
Durée moyenne	44 h
Période	05/2022 – 01/2025
France compétences	82 %
France Travail	15 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.